

**Fiche de poste**  
**Enseignant spécialisé exerçant**  
**au sein d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme**  
Circonscription Quimper ASH Finistère Nord / secrétariat handicap :  
[ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) -02.98.98.70. 02

<b>Identification du poste</b>	Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)
<b>Rattachement du poste</b>	Circonscription Quimper ASH Finistère-Nord
<b>Lieu d'exercice</b>	Ecole primaire publique Jacques Prévert (0291212K)
<b>Description du poste</b>	<p><u>Références :</u> Loi du 11 février 2005 ; Circulaire du 10-7-2020 dite Circulaire de rentrée 2020 ; Instruction du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA).</p> <p>L'UEEA est un dispositif de scolarisation adaptée, de droit commun, bénéficiant d'un appui renforcé du médico-social, assuré par un service ou un établissement médico-social.</p> <p>Les UEEA initiées dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 ont pour objet principal de mettre en place, pour des enfants de 6 à 11 ans avec TSA, un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs, au sein de l'unité et au sein de l'école.</p> <p>L'UEEA a vocation à scolariser des élèves (TSA sévère) appartenant à la classe d'âge de l'école élémentaire pour leur permettre d'acquérir les compétences de fin de cycle 2 puis de début de cycle 3.</p> <p>L'accueil des élèves s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'Éducation Nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>- d'interventions éducatives et thérapeutiques précoces, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.</li> <li>- de temps d'inclusion dans les classes ordinaires</li> </ul> <p>Les élèves de l'UEEA sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves.</p> <p>Marquées par une unité de lieu et de temps, les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (le cas échéant dans une autre salle de l'école).</p> <p><b>Missions :</b> L'enseignant est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les apprentissages dans le cadre d'un dispositif inclusif</li> <li>• Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement au sein d'une</li> </ul>

	<p>école élémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS)</li> <li>• Partager, avec l'équipe du service médico-social, un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>• Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.</li> <li>• Favoriser l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS. Il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposé à leur enfant.</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances liées à l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation inclusive, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves atteints de TSA.</li> <li>- Capacité d'analyse concernant les TSA.</li> <li>- Conception et mise en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.</li> <li>- Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge sur les plans pédagogiques et éducatifs des jeunes.</li> <li>- Capacité à communiquer avec l'ensemble des acteurs (équipes pédagogiques et éducatives, partenaires extérieurs)</li> <li>- Capacité à associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.</li> <li>- Sens du travail en équipe, capacités d'écoute et de communication, aptitude travail en équipe pluri disciplinaire.</li> <li>- Discrétion professionnelle.</li> </ul>
<b>Obligations de service</b>	<p>27 heures hebdomadaires de service comprenant 24 heures d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles.</p> <p>Ce poste est incompatible avec un temps partiel.</p>
<b>Profil attendu</b>	<p>Priorité aux professeurs des écoles spécialisés (titulaires du CAPPEI parcours « enseigner en UE » ou du CAPA-SH) ou engagés dans la formation CAPPEI.</p>